



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. Philippe BARBILLON, Victor CAUMONT , Mme Françoise LELEU ,M. Philippe SARROUILLE Adjoint, Mme Monique COPIN, M. Alain CROGNIER, Mme Roselyne GOENSE, M. Marc CHOWANSKI, Denis LAVERRE, Mmes Corinne GUYOMARD, Catherine HUGONIE, MM Philippe POUDE, David PEDRI-STOCCO, Sébastien GEOFFROY, Mmes Anne MALLE, Isabelle GAMBART, Carol FERREIRA.

Absente excusée avec pouvoir : Mme Florence TRIPIAU (pouvoir à Mme Françoise LELEU).

Absent : M. Paulo FERREIRA.

Secrétaire de Séance : Mme Monique COPIN.

Approbation du compte rendu de la séance du 25/02/2021.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) - Vote des taux des Taxes locales

Monsieur le Maire propose de voter les 2 taxes encore en vigueur, sachant que la taxe d'habitation a été réformée, compensée par la taxe départementale.

Taxe foncier bâti : 21.33%

Taxe foncière non bâtie : 41.33%

Ces taux restent inchangés. Le produit de ces taxes rapportera sur le budget communal en 2021 la somme de 514240.

Une augmentation de 25 000€ par rapport à 2020 est due aux nouvelles constructions.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces taux.

2- Vote des Subventions aux Associations Communales.

Monsieur le Maire annonce les montants des subventions accordées aux associations, étudiés lors d'une réunion de commission.

Il en ressort :

Association	Subvention 2021
Amicale	480
Coyotes Country Club	600
Gymnastique volontaire	450
Judo	1100
Pétanque	600
Randonnée pédestre	400
Rythm et aérogym	840
ACPG-CATM	550
ASPEC	550
Comité des fêtes	750
Au gré du fil	500
Eglantines, Cerises et Colapuis	500
Coopérative scolaire	900
A.S.P.C	250
Total	8470 €

Monsieur le Maire propose le vote :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à signer les mandats correspondants.

3- Revalorisation des tarifs communaux.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les différents tarifs communaux :

SERVICE	Tarif en €
Droit de place :	
Commerce Alimentation Ambulante	5.60
Branchement électricité mensuel	10.00
Droit de place	145.00
Raccordement réseau assainissement	2.000,00 - 2ème raccordement pour moitié soit : 1000€
Concession Cimetière	300.00 (50 ans renouvelables)
Concession Columbarium	550.00 (30 ans renouvelables)
Cavurne	300.00 (30 ans renouvelables)
Vacation Police	20.00 Et ½ tarif pour la seconde exhumation dans le même caveau
Bibliothèque (cotisation annuelle/foyer)	7.00
Petite Salle pour Cinquatiens	275.00
Petite Salle pour Extérieurs	300.00
Cauton Petite Salle	250.00
Grande Salle pour Cinquatiens	560.00
Grande Salle pour Extérieurs	1 300.00
Cauton Grande salle	500.00
Salle du Parvis	120.00
Cauton Salle du Parvis	120.00
Location de chaise	0.50
Location de table	2.00
Cauton Loc. Chaises et Tables	80.00

Il a été proposé d'augmenter le tarif de la concession du columbarium de 500 à 550€.

A cette éventualité, monsieur le Maire précise que la commune doit investir dans un columbarium de 6 cases.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation et adopte les tarifs ci-dessus proposés pour 2021.

4- Surtaxe de l'assainissement.

La surtaxe de l'assainissement a été fixée en 2016 à 0.38€ m3. Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte le montant de la surtaxe.

5- Subvention au C.C.A.S.

Le CCAS est alimenté essentiellement par la subvention versée par la commune. La subvention allouée est suffisante pour couvrir les dépenses liées aux colis, et aux primes de naissance.

Elle s'élève cette année à 7 000€.

Au vu de la crise sanitaire, cette subvention sera révisable, si le repas des anciens peut être organisé en fin d'année.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer le mandat et le titre correspondants aux différents budgets.

6- Vote du Budget primitif

- Budget commune

Monsieur le Maire présente le budget communal 2021.

Il présente la section de fonctionnement et la section d'investissement qui s'équilibrent de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 643 833	1 643 833
Investissement	2 173 374	2 173 374

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget **prévisionnel**.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget 2021 ainsi présenté.

- Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget communal 2021.

Il présente la section de fonctionnement et la section d'investissement qui s'équilibrent de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	109 048	109 048
Investissement	230 448	230 448

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget 2021 ainsi présenté.

7- Autorisation donnée au Maire de déposer un marché pour les travaux de construction d'une route lieu-dit "les Eraines".

Monsieur le Maire rappelle que le tronçon de route qui dessert le cabinet médical, les écoles et la pharmacie sera prolongé pour aboutir dans la rue du Chemin de Roc. Les travaux débuteront courant juin.

Un marché de travaux sera déposé prochainement.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le présent marché et toutes les pièces y afférentes.

8- Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise pour mise à disposition d'un archiviste.

Devant la nécessité d'effectuer l'archivage des pièces administratives, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de signer une convention avec le centre de gestion de l'oise pour mettre à disposition un archiviste.

Au préalable, un audit sera réalisé pour évaluer le temps de travail pour un montant de 140€.

Ensuite le tarif horaire sera facturé 35€.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

9- Autorisation donnée au Maire de lancer une procédure de reprise de terrain selon le plan d'alignement sur le tronçon de la rue de Sacy (départementale D75.)

La propriété sise 4, rue de Sacy-le-Grand, cadastrée AB n°100 est frappée d'alignement. De plus le talus dépasse sur l'emprise cadastrale du RD 75.

Afin de permettre la création d'un trottoir dans cette rue étroite, empruntée par de nombreux enfants se rendant à l'arrêt de bus route de Pont Ste Maxence, il est envisagé de reprendre la partie de terrain correspondant au plan d'alignement.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de lancer la procédure avec l'aide du conseil départemental pour mener à bien cette opération.

A l'unanimité le conseil municipal, autorise le maire à lancer la procédure.

Questions diverses

1) Modification des horaires d'ouverture de la mairie :

Il a été convenu que le mercredi restera ouvert le matin mais fermé l'après midi.

2) Réaménagement de la Place en face de la Mairie.

- supprimer 2 places de parking

- exécuter un îlot détente avec bancs et verdure devant l'épicerie "La petite Marchande".

- déplacer la place handicapée et la transférer devant la boutique "Top linge" de Mr LAMBOUR.

- instaurer une zone bleue sur le parking pour éviter le stationnement des véhicules "ventouses".

3) **Fin de l'enquête publique du P.L.U.**

Peu de remarques ont été signalées.

Mme GAMBART Isabelle intervient sur le fait qu'une limite de 4 m a été imposée sur l'installation des pompes à chaleur et appareil de climatisation et elle souhaiterait une limite de 3m.

4) **Eglise** : Mme GOENSE Roselyne signale que les gouttières sont percées et que l'eau dégrade les murs. La toiture est envahie par la végétation.

5) **Travaux de voirie**. Le Département avait prévu d'exécuter des travaux de réfection du tapis de la RD 75, dès que les travaux d'enfouissement des réseaux seraient réalisés. Ils seront finalement reportés en 2022.

6) **Bibliothèque** : Mme COPIN Monique informe l'assemblée que les bénévoles ont répertorié 900 livres voués à être supprimés pour effectuer ensuite l'informatisation. Mr TOURNEUR s'est chargé d'emmener ces livres à la recyclerie de Villers st Paul. Un grand merci à lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure quarante.

Le Maire.